ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones rurales

Question écrite n° 106057

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la question de la mobilité en milieu rural et périurbain. Aujourd'hui, 80 % de nos concitoyens se disent conscients des menaces qui pèsent sur notre environnement, qu'il s'agisse de notre environnement proche ou de la planète dans son ensemble. Ils se posent donc une question tout à fait légitime à laquelle il lui demande de répondre : comment le Gouvernement compte-t-il concrètement progresser vers de nouvelles mobilités en milieu rural et périurbain ? Il demande si les collectivités doivent, selon le Gouvernement, être associées aux projets qui seront mis en oeuvre.

Texte de la réponse

Les assises des territoires ruraux tenues au printemps 2010 ont mis en évidence l'importance stratégique de la desserte de ces territoires dont les habitants utilisent généralement leur véhicule individuel pour les trajets du domicile au lieu de travail, pour accéder aux services et aux commerces et pour les déplacements liés à la vie quotidienne. Certaines initiatives d'acteurs locaux favorisent déjà d'autres types de déplacements. Ainsi, les services de transports publics à la demande et le covoiturage se sont développés en milieu rural et périurbain. Des centrales de mobilité ont également été mises en place pour informer les usagers sur les différents modes de transport et proposer d'autres services de mobilité tels que le prêt ou la location de véhicules et de deux-roues. Néanmoins, le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a constaté que le monde rural ne dispose pas d'une offre de mobilité multimodale suffisante. Pour répondre à ces préoccupations, une mission conjointe a été confiée à l'inspection générale de l'administration et au Conseil général de l'environnement et du développement durable portant sur les conséquences de l'organisation des transports collectifs sur la desserte des territoires ruraux et les évolutions susceptibles d'améliorer les offres de mobilité de leurs habitants. Les résultats de cette mission seront prochainement disponibles. Par ailleurs, le Centre d'analyse stratégique a constitué un groupe de travail consacré aux nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux qui doit rendre ses recommandations à l'automne prochain. Ces réflexions menées à terme, il appartiendra à l'État et aux collectivités territoriales, intéressées au premier chef, de déterminer les actions qui pourraient être mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106057
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE106057

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4182
Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9904